

## COMPTE RENDU SUCCINCT

### Conseil municipal du 25 mars 2016

Le vingt cinq mars deux mille seize, à 18h30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués le dix huit mars deux mille seize, se sont réunis, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Maire.

Monsieur Paul FOURNIE, Conseiller municipal, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil Municipal : 35

Membres du Conseil Municipal en exercice : 35

#### **PRESENTS** : 28

Christine GUILLEMY, Bérangère ABBA, Jean-Charles BERTHIER, Gérard BOCQUILLON, Jacky BOICHOT, Céline BRASSEUR, Johann CLERC, Didier COGNON, Karine COLOMBO, Odile DECHANET, Pierre ETIENNE, Isabelle FENAUX, Paul FLAMERION, Paul FOURNIE, Gérard GROSLAMBERT, Béatrice JEHLE, Patrick LEFEVRE, Michèle LEMAIRE, Marie-Christine MURGIDA, Valérie NEDELEC, Véronique NICKELS, Sophie NOEL, Catherine PAZDZIOR, Frédéric PERRIN, André-Xavier RESLINGER, Frédéric ROUSSEL, Marielle THIBOUT, Patrick VIARD

#### **EXCUSES** : 6

Axel CAUSIN, Abbès DJANTI, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Jessica GOULIN, Catherine SFEIR, Bernard SIMON

#### **ABSENT** : 1

Yasmina EL FAQIR

#### **PROCURATIONS** : 4

Abbès DJANTI à Patrick LEFEVRE, Jessica GOULIN à Johann CLERC, Catherine SFEIR à Karine COLOMBO, Bernard SIMON à Didier COGNON

Monsieur Paul FOURNIÉ est désigné secrétaire de la séance à l'unanimité. Le procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2015 est approuvé à l'unanimité (Mme ABBA ne prend pas part au vote.)

#### **FINANCES**

##### **1- Fixation du taux 2016 des 3 taxes**

Le Conseil décide, à l'unanimité, de réduire le taux de la taxe d'habitation conformément à la délibération n°123 du Conseil municipal du 25 septembre 2015 et de ne pas augmenter les autres taux de la fiscalité directe locale.

Les taux 2016 sont ainsi fixés :

	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	27,90%	26,85%
Taxe foncière (bâti)	34,65%	34,65%
Taxe foncière (non bâti)	50,93%	50,93%

## **2- Fixation du taux 2016 de TEOM**

Le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer le taux 2016 de TEOM à 12,93% soit un produit de 3 070 900 € au lieu de 3 488 015 € donc une baisse de 417 115 € rendue possible par, outre les prises en charge et baisses de la part du SMICTOM, une optimisation du budget « ordures ménagères et assimilés » (gestion des déchets de voirie, places publiques...).

## **3- Détermination de la surtaxe eau 2016**

Le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas modifier la surtaxe eau en 2016 et de la maintenir à 0,1183 euros HT pour 2016.

## **4- Détermination de la surtaxe assainissement 2016**

Le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas modifier la surtaxe assainissement en 2016 et de la maintenir à 0,4729 euros HT en 2016.

## **5- Autorisations de programme**

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Le Conseil décide d'adopter les autorisations de programme comme suit :

Il est demandé des votes séparés :

\* Aménagement quartier gare : Le Conseil adopte cette autorisation de programme à raison de 29 voix pour et 4 contre (Bérandère ABBA, Abbès DJANTI, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Patrick LEFEVRE).

\* Voirie : Le Conseil adopte cette autorisation de programme à raison de 30 voix pour et 3 abstentions (Abbès DJANTI, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Patrick LEFEVRE).

\* Centre International du Graphisme : Le Conseil adopte cette autorisation de programme à raison de 29 voix pour et 4 voix contre (Bérandère ABBA, Abbès DJANTI, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Patrick LEFEVRE).

\* Le reste des autorisations de programme est adopté à l'unanimité par le Conseil.

## **6- Budget annexe de l'eau : affectation du résultat 2015**

Le Conseil décide à l'unanimité, de reporter le résultat d'investissement globalisé avant reports de 172 164.90 euros sur l'exercice 2016 et de reporter le résultat de fonctionnement de 126 137.36 euros sur l'exercice 2016.

## **7- Budget annexe de l'eau : budget primitif 2016**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 303 137,36 euros.

La section d'investissement s'équilibre à 372 764,90 euros.  
Il n'y a pas de besoin de financement pour l'exercice 2016.  
Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver ce budget primitif 2016.

#### **8- Budget annexe de l'assainissement : affectation du résultat 2015**

Le Conseil décide, à l'unanimité, de couvrir le besoin de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour un montant de 187 381.72 euros prélevé sur la section de fonctionnement, de reporter le résultat globalisé avant reports de la section d'investissement de 4 280.75 euros sur l'exercice 2016 et de reporter le solde du résultat de fonctionnement de 132 611.73 euros sur l'exercice 2016.

#### **9- Budget annexe de l'assainissement : budget primitif 2016**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 990 028,73 euros.  
La section d'investissement s'équilibre à 1 423 569,58 euros.  
Le besoin d'emprunt pour équilibrer la section est de 439 552,11 euros.  
Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver ce budget primitif 2016.

#### **10- Budget annexe des Résidences sociales : affectation du résultat 2015**

Le Conseil décide, à l'unanimité, de reporter le résultat d'investissement globalisé avant reports de 24 262.41 euros sur l'exercice 2016.

#### **11- Budget annexe des Résidences sociales : budget primitif 2016**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 223 020,00 euros.  
La section d'investissement est en suréquilibre de 14 512,90 euros grâce à la reprise du résultat 2015.  
Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver ce budget primitif 2016.

#### **12- Budget annexe du Multiplexe cinématographique : affectation du résultat 2015**

Le Conseil décide, à raison de 30 voix pour et de 3 voix contre (Abbès DJANTI, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Patrick LEFEVRE), de couvrir le besoin de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour un montant de 51 466.16 euros prélevé sur la section de fonctionnement, de reporter le résultat globalisé avant reports de la section d'investissement de -51 466.16 euros sur l'exercice 2016 et de reporter le solde du résultat de fonctionnement de 168 340.19 euros sur l'exercice 2016.

#### **13- Budget annexe du Multiplexe cinématographique : budget primitif 2016**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 676 168,19 euros.  
La section d'investissement s'équilibre à 569 066,16 euros.  
Le Conseil décide, à raison de 30 voix pour et de 3 voix contre (Abbès DJANTI, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Patrick LEFEVRE), d'approuver ce budget primitif 2016.

#### **14- Budget principal : affectation du résultat 2015**

Le Conseil décide à raison de 30 voix pour et de 3 voix contre (Abbès DJANTI, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Patrick LEFEVRE) de couvrir le besoin de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette au compte

1068 pour un montant de 1 800 000.00 euros prélevé sur la section de fonctionnement, de reporter le résultat globalisé avant reports de la section d'investissement de -1 735 599.03 euros sur l'exercice 2016 et de reporter le solde du résultat de fonctionnement de 1 598 809.70 euros sur l'exercice 2016.

#### **15- Budget principal : budget primitif 2016**

Le budget global 2016 s'équilibre à 57 062 068,00 euros avec une section de fonctionnement de 35 372 557,99 euros et une section d'investissement de 21 689 510,01 euros.

Le Conseil décide d'approuver ce budget primitif 2016 à raison de :

##### **Section de fonctionnement :**

- Recettes : 29 voix pour, 3 voix contre (Abbès DJANTI, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Patrick LEFEVRE) et 1 abstention (Bérangère ABBA).
- Dépenses : 30 voix pour et 3 voix contre (Abbès DJANTI, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Patrick LEFEVRE).

##### **Section d'investissement :**

- Recettes : 30 voix pour et 3 voix contre (Abbès DJANTI, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Patrick LEFEVRE).
- Dépenses : 30 voix pour et 3 voix contre (Abbès DJANTI, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Patrick LEFEVRE).

#### **16- Admissions en non-valeur**

Le conseil décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur 26 537,53 euros sur le budget principal et 27,83 euros sur le budget résidence sociale.

#### **17- Réitération de garantie d'emprunts à Chaumont habitat**

Le Conseil Municipal accorde sa garantie solidaire à Chaumont Habitat pour le remboursement à hauteur de 100% de toutes les sommes dues au titre d'un emprunt d'un montant de neuf cent trente-deux mille cinq cent cinquante-deux euros et quatre-vingt-deux cents (932 552.82 euros) ayant servi à financer en 2004 et 2005 des appartements locatifs à Chaumont (respectivement 4 logements rue Juvet et 12 logements rue du vieux moulin).

Le Conseil Municipal renonce au bénéfice de discussion et prend l'engagement de payer, à première demande du Crédit Foncier de France, toutes sommes dues au titre de ce prêt en principal à hauteur de 100%, augmentées des intérêts, intérêts de retard et tous autres accessoires qui n'auraient pas été acquittés par Chaumont Habitat à leur date d'exigibilité, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal autorise, en conséquence, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le contrat de prêt en application de la présente délibération accordant la garantie.

#### **PROXIMITE**

#### **18- Convention sur la mise en œuvre du système de vidéo protection de la Ville de Chaumont implantée sur les bâtiments de la maison d'arrêt**

Le Conseil décide, à raison de 32 voix pour et de 1 voix contre (Abbès DJANTI), d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec les

autorités de la Maison d'Arrêt pour l'exploitation des images d'un système de vidéo protection pour l'installation de caméras et matériel de transfert d'images sur les murs extérieurs de la Maison d'Arrêt pour une durée de 5 ans.

#### **URBANISME, COHERENCE TERRITORIALE, ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE**

##### **19- Cession de patrimoine immobilier communal - pavillon 11 route de Brottes - monsieur et madame Eric GRANDJEAN**

Le Conseil décide à l'unanimité, de céder à monsieur et madame Annick et Eric GRANDJEAN l'ensemble immobilier au prix principal de trente-cinq mille euros (35 000 euros), hors frais à charge de l'acquéreur et de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour conclure ladite opération.

##### **20- Cession de patrimoine immobilier communal - 11 rue Decrès - Hamaris**

Le Conseil décide, à l'unanimité, de céder à HAMARIS l'ensemble immobilier sis 11, rue Decrès, moyennant le prix principal de trente mille euros (30.000,00 €), hors frais à charge de l'acquéreur, de donner un avis de principe favorable à la garantie des emprunts qu'HAMARIS serait susceptible de souscrire pour mener à bien cette opération d'acquisition/amélioration et de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

##### **21- Cession de patrimoine immobilier communal - sentier dit de Buxereuilles - monsieur et madame Nicolas REMY**

Le Conseil décide, à l'unanimité, de déclasser du domaine public communal une partie du sentier dit de la Chapelle de Buxereuilles pour une surface approximative de 60 m<sup>2</sup>, de céder à Monsieur et Madame REMY Nicolas cette surface à prendre dans ledit sentier, moyennant le prix de six cents euros (600 €), de dire que la surface définitive sera déterminée par un géomètre après l'établissement du document d'arpentage, que l'intégralité des frais (géomètre, notaire...) seront à la charge de Monsieur et Madame REMY, et de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

##### **22- Etablissement d'une servitude de passage au profit d'ERDF sur propriétés communales - Chaumont le Bois - restructuration de réseaux électriques**

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions de servitudes à établir avec Electricité Réseau Distribution France relatives à la restructuration des réseaux électriques traversant les parcelles communales cadastrées section AH n°295 et n°300 sises à Chaumont le Bois et de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

#### **RESSOURCES HUMAINES**

##### **23- Rapport Egalité Femme-Homme**

Le conseil municipal prend acte des éléments détaillés du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes établi sur la base des données disponibles au titre de l'année 2015 concernant les agents stagiaires et titulaires.

**24- Désignation d'un membre pour le conseil de discipline de recours**

Monsieur Gérard GROSLAMBERT est désigné à raison de 31 voix pour et 2 abstentions (Delphine GAUTIER-SDIGHA, Gérard GROSLAMBERT) pour représenter la Ville de Chaumont au conseil de discipline de recours.

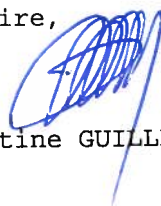
**ADMINISTRATION GENERALE**

**25- Compte rendu des actes passés par le Maire**

Madame le Maire rend compte des actes qu'elle a accomplis en vertu de la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2015 et prises en application de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à CHAUMONT, le 12 Avril 2016

Le Maire,



Christine GUILLEMY